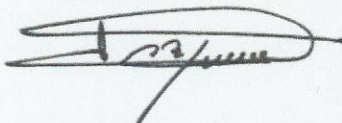


- Secrétaire d'Etat à l'Action Sociale, à la Famille et à la Solidarité Nationale :
IGNABAYE CLAUDE IGNERA ;
- Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement :
Mme AMINA KODJIYANA .

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djaména, le 17 Octobre 2013



IDRISS DEBY ITNO

Par le Président de la République
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Joseph DJIMRANGAR DADNADJI